

# Projet de Développement Social et Culturel [PDSC]

## Présentation

### CONTEXTE

La mobilisation de l'ensemble des politiques publiques vise à améliorer la cohésion sociale, à rendre plus inclusives les politiques de solidarité et à favoriser l'exercice des droits culturels et de la citoyenneté. Ce sont des enjeux essentiels réaffirmés par la loi NOTRe du 15 août 2015.

A cet égard, une démarche de projet articulant l'action culturelle de la collectivité et les différentes politiques sociales a été mise en œuvre depuis 2006, conjointement par la Direction de la Culture et de la Citoyenneté (DCC), la Direction Générale Adjointe de la Solidarité (DGAS) du département de la Gironde et l'iddac, son agence culturelle.

Cette action conjointe s'est notamment concrétisée par la mise en place des Projets de Développement Social et Culturel (PDSC).

### UN PDSC, C'EST QUOI ?

Un Projet de Développement Social et Culturel est le fruit d'une co-construction entre les volontés des habitants, des professionnels des Pôles Territoriaux des Solidarités [PTS], des partenaires du champ culturel et des artistes.

Ces projets culturels peuvent s'ouvrir à différentes formes artistiques (danse, théâtre, arts plastiques, cirque, musique, etc.) mais doivent obligatoirement inclure :

- Une pratique artistique (avec un artiste professionnel).
- Des sorties culturelles et/ou patrimoniales (spectacles, visites, rencontres, promenades etc.).
- Une ouverture sur les ressources du territoire (bibliothèques, associations, centres socio-culturels, etc.).

Une structure culturelle doit être partenaire du projet afin de permettre un accompagnement culturel riche et un ancrage territorial fort (prescripteur en matière de spectacles, de choix des artistes, de partenariats). **Il est également fortement recommandé d'inclure un ou plusieurs partenaires sociaux.**

Ensemble, les partenaires du PDSC construisent une méthodologie de projet participative avec des instances de concertation et de bilan, incluant les habitants, dans une perspective de développement social (en lien avec les acteurs de territoire).

Pour se réaliser, chaque PDSC bénéficie d'un accompagnement technique et financier du Département de la Gironde et de l'iddac, son agence culturelle.

### POUR QUI ?

Personnes et familles accompagnées par tout service d'un Pôle Territorial de Solidarités [PTS].

### POUR QUELLE DURÉE ?

Afin d'inscrire durablement le projet dans le PTS, les projets peuvent être menés sur une ou deux années. La durée du projet doit être précisée dans le dossier de candidature.

Dans le cas d'un projet mené sur deux années, le PTS doit fournir un bilan d'étape à l'issue de la première année.

## QUELS ENGAGEMENTS ET OBJECTIFS ?

### Pour les personnes accompagnées

- Participation à la vie culturelle locale et familiarisation avec les différentes structures culturelles et sociales du territoire
- Découverte de pratiques artistiques avec des artistes professionnels
- Développement du pouvoir d'agir, autonomisation, valorisation
- Mobilisation sur la durée, socialisation
- Évolution des relations avec les travailleurs sociaux qui les accompagnent

### Pour les professionnels des PTS

- Évolution des pratiques professionnelles, diversification des modes de rencontres avec les personnes accompagnées
- Intégrer l'accompagnement individuel dans une démarche collective
- Développer des projets culturels sur un territoire et pérenniser les partenariats
- Permettre au projet PDSC d'entrer en résonance avec les dynamiques de territoire

### Pour les partenaires culturels

- Développement du travail partenarial et décloisonnement des publics
- Développement d'une méthodologie de projet intégrant un travail de co-construction des projets (habitants, PTS, acteurs culturels et sociaux), en prenant en compte les enjeux sociaux et culturels du territoire dans la durée.

## COMBIEN ÇA COÛTE ?

Le soutien financier aux projets retenus relève des crédits des politiques sociales – [DGAS] et culturelles [DCC et iddac] du Département. Le soutien financier est compris entre 1000€ et 2500€ par PDSC pour une année.

- Les dépenses de billetterie sont plafonnées à 500€, financées par la DCC, dans la limite de 20€ par place de spectacle.
- Les ateliers de pratiques artistiques sont financés par la DGAS et l'iddac. La DCC peut, à titre exceptionnel et en fonction du projet, accompagner également la prise en charge d'une partie des ateliers. >> *A titre indicatif, le tarif horaire d'un artiste est de 60€/h auxquels peuvent s'ajouter des frais de préparation à 30€/h et des frais de déplacement.*
- Si besoin d'un budget convivialité, la demande devra être faite par les professionnels auprès du Pôle Territorial de Solidarités.
- D'autres partenariats financiers ou apports en nature peuvent être recherchés par la MDS et ses partenaires (communes, fondation, entreprises mécènes, etc.).

**IMPORTANT :** Chaque service d'un PTS ne peut bénéficier du soutien du Département que pour un **seul projet par an**.

\*\*\*\*\*



## Comment faire un PDSC, étape par étape

### ETAPE 1 : AU PRÉALABLE

- Le PTS sollicite la coordinatrice des PDSC (**Laure-Anne Brocard - [coordinationpdc@gmail.com](mailto:coordinationpdc@gmail.com) - 06 41 32 14 10**) pour préciser le souhait de s'inscrire dans un PDSC. Cette dernière se charge d'organiser un premier temps de rencontre et d'accompagnement. Sont obligatoirement présents à ce premier rendez-vous.
  - Une conseillère technique de la MITS (s'il s'agit d'un premier PDSC ou si cela semble nécessaire)
  - L'iddac, agence culturelle du Département
  - La structure culturelle associée (si le PTS n'a pas de structure culturelle associée, l'iddac se chargera de lui en proposer).
  - L'équipe « projet » du PTS, (professionnels concernés, cadre référent et directeur du PTS)
  - Les autres partenaires que le PTS souhaite associer au projet (écoles, centre social, bibliothèque, association...)

Ce premier temps de travail a pour objet de préciser le cadre d'un PDSC, ses attendus, son fonctionnement et le rôle de chacun des partenaires autour de la table. C'est également à cette occasion qu'est présenté le binôme d'accompagnement du projet : **Laure-Anne Brocard / interlocutrice privilégiée des MDS et Anna Saffar / Interlocutrice privilégiée des opérateurs culturels et artistes.**

**A la suite de ce premier temps et si le PTS le souhaite**, le binôme peut se déplacer à nouveau au sein du PTS pour animer un temps de travail « intelligence collective », afin de faire émerger au sein de l'équipe et des habitants, les enjeux, les attentes et les envies culturelles, nécessaires à la construction du PDSC. A l'issue de cette concertation sont donc établis les premiers axes du projet (notamment dans le choix des artistes invités) et re-précisés les rôles de chacun pour la suite.

**En fonction des pistes évoquées** lors de cette rencontre, la structure culturelle partenaire se charge de recueillir les devis auprès des différents artistes pressentis afin de vérifier la faisabilité financière du projet (les devis doivent être à l'ordre de la structure culturelle).

**L'information régulière donnée par le binôme à un comité technique** intégrant la DGAS (directions des PTS et MITS), et la DCC, l'iddac pourra permettre le cas échéant de suggérer des partenariats territoriaux complémentaires et des liens avec d'autres initiatives locales ou départementales.

Tout au long de ces étapes le binôme d'accompagnement peut être sollicité afin d'accompagner et de ré-aiguiller si besoin les porteurs de projets.

**Préconisation :** Afin de mener à bien l'intégralité du projet, il est vivement conseillé de constituer une équipe « projet ». Celle-ci peut se composer d'un ou deux référents projet au sein du PTS, un référent de la structure culturelle partenaire et l'artiste associé au projet.

Les PDSC doivent être des projets de circonscription et doivent concerner de près ou de loin l'ensemble de l'équipe. Les cadres sont garants du bon déroulé et de la méthodologie du projet.

## ÉTAPE 2 : CONSTITUTION DU DOSSIER

Afin de valider les objectifs et le financement du projet, un dossier est à remplir et à présenter en commission. Deux documents sont à fournir impérativement :

- **La fiche action**
  - Les objectifs du projet
  - La présentation des partenaires en indiquant les référents du projet dans chaque structure partenaire
  - La description des actions envisagées et le calendrier prévisionnel
  - La méthode d'évaluation du projet
- **Les devis artistes et les devis billetterie** (établis par la structure culturelle associée et transmis pour information au PTS) ainsi que les apports potentiels en nature (ex. : prêt de matériel).

Il est également possible de joindre tout document susceptible d'éclairer le projet : note d'intention de l'artiste, dossier réalisé avec le groupe MDS, etc.

Le dossier doit être envoyé par email **un mois avant la date de commission à la coordinatrice Laure-Anne Brocard**, afin qu'un réajustement avant le passage en commission soit possible si nécessaire. Si ce délai n'est pas respecté ou si le dossier est incomplet, la demande de passage en commission peut être reportée.

## ÉTAPE 3 : PASSAGE EN COMMISSION

La validation des projets est effectuée conjointement par la DGAS, la DCC et l'iddac lors de commissions. Chaque projet est directement présenté par les représentants des PTS accompagnés des habitants volontaires, du partenaire culturel et de l'artiste.

Quatre commissions sont organisées chaque année :

- Commission n°1 : Janvier
- Commission n°2 : Mars
- Commission n°3 : Juin
- Commission n°4 : Septembre

La date de convocation à ces commissions est envoyée à réception du dossier complet, s'il s'avère recevable.

Pour les PTS ayant déjà mené un PDSC l'année précédente, il est demandé de présenter un bilan de l'opération en début de commission (document bilan action collective à utiliser).



### Critères de validation des projets

- ✚ Démarche de **développement social**
- ✚ **Qualité du partenariat** et de la co-construction entre le PTS, la structure culturelle, les habitants et les autres partenaires potentiels (école, association, centre social...).
- ✚ **Qualité du projet artistique et choix de l'artiste**, à la fois sensibilisé à la médiation et engagé dans une démarche de création.
- ✚ Inscription du projet dans une **démarche globale de territoire** (lien avec les ressources locales, résonance avec les Contrat Territoriaux d'Education Artistique...).
- ✚ **Ouverture du projet** à des personnes qui ne sont pas usagers du PTS (familles, voisins, etc.) afin de décroiser les publics et d'enrichir le projet.
- ✚ **Dynamique d'équipe** au sein du PTS.
- ✚ **Cohérence entre les objectifs du projet et les budgets mobilisés.**

### ÉTAPE 4 : RÉALISATION DU PROJET ET ACCOMPAGNEMENT DU DEPARTEMENT

Le Binôme d'accompagnement reste en appui pendant toute la durée du projet et peut ainsi être sollicité par le PTS - les artistes - l'opérateur culturel (**Laure-Anne Brocard/interlocutrice privilégiée des PTS et Anna Saffar/ Interlocutrice privilégiée des opérateurs culturels et artistes**).

Afin de prolonger cet accompagnement, plusieurs regroupements inter-équipes sont organisés chaque année :

- Une journée technique, mêlant formation, outillage professionnel et rencontres est organisée tous les deux ans Un bilan départemental est effectué chaque année et envoyé à toutes les PTS



**ACCOMPAGNEMENT**

**PILOTAGE DEPARTEMENTAL**

- **Département de la Gironde**  
Direction Générale Adjointe des Solidarités (DGAS - Pôle Solidarité et Développement Social)  
Direction de la Culture et de la Citoyenneté (DCC)
- **iddac, agence culturelle du Département de la Gironde**  
Pôle Médiation



**CONTACTS**

**Département de la Gironde**  
DGAS Pôle Solidarité et Vie Sociale  
Laure-Anne Brocard, Coordinatrice des PDSC - 06 41 32 14 10 - [coordinationpdc@gmail.com](mailto:coordinationpdc@gmail.com)  
Delphine Lemonnier, Conseillère Technique en Travail Social - 05 56 99 60 63 - [d.lemonnier@gironde.fr](mailto:d.lemonnier@gironde.fr)  
Nelly Deverchère, Conseillère Technique en Travail Social - 05 56 99 57 15 - [n.deverchere@gironde.fr](mailto:n.deverchere@gironde.fr)

**Direction de la Culture et de la Citoyenneté (DCC)**  
Cécile Lucas, Chargée de mission éducation artistique et culturelle - 05 56 99 67 12 - [c.lucas@gironde.fr](mailto:c.lucas@gironde.fr)

**iddac - agence culturelle du Département de la Gironde**  
**Pôle Médiation**  
Anna Saffar, Chargée de développement de projets - 05 56 17 36 17 - [anna.saffar@iddac.net](mailto:anna.saffar@iddac.net)